

Au Fil des Pages

PRINTEMPS 2017

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Sourée des enfants

Vendredi 9 juin

20h

Sur le parvis de la
mairie

Spectacle de cirque « Bouillon cubes »

Projection en plein air de « Robinson Crusoe »



Sommaire

Le Mot du Maire	P • 03
Vie Communale	P • 04
Vie Associative et Culturelle	P • 13
La Métro	P • 17
Informations Diverses	P • 18
Jeux & solutions	P • 21
Informations Pratiques	P • 22

Zoom Sur...



Métropole apaisée
En page 4



Soirée des enfants
En page 10

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage
Téléphone 04 76 68 07 33
Fax 04 76 78 32 18
mairie.ndmesage@wanadoo.fr
www.notredamedemesage.fr



Dispositif Mur Mur
En page 12



Le Mot du Maire

A l'heure où chaque collectivité territoriale se penche sur la projection d'un budget pour l'année à venir, la question de la soutenabilité financière de chacune d'entre elle, se pose comme un enjeu majeur.

Il en est donc ainsi pour Notre Dame de Mésage. En effet, une nouvelle baisse des dota-

|| Cette année encore, avec le Conseil Municipal, nous essayerons de relever le défi qui s'impose à nous : être efficaces par rapport aux enjeux budgétaires...



afin de ne pas créer de déficit au niveau du fonctionnement.

tions de l'Etat ne fera qu'accroître les difficultés pour boucler notre budget communal. Et pourtant, il est primordial que l'on puisse continuer à investir pour aller de l'avant. Cependant, toutes les incertitudes relatives à la période électorale (présidentielle et législative) nous interrogent sur le devenir des structures communales et surtout des petites communes.

Aujourd'hui, notre budget nous permet de dégager seulement 100 000 € alors que dans les années fastes, nous arrivions à transférer 270 000 € vers les investissements.

Dans le contexte actuel, nous pourrions au maximum virer en investissement 70 000€

La répartition du prochain budget sera une affaire très complexe :

- Elle devra se faire avec une inconnue liée à la poursuite de transferts de compétences dans le domaine des ouvrages d'art (mur de soutènement, falaises, ponts...) et du dispositif de sécurité de la voirie (comme l'éclairage public) vers la Métropole.

- Se pose également le dilemme entre une volonté de ma part d'une fiscalité constante, et les exigences toujours croissantes d'habitants qui réclament davantage de services, à la mesure de ceux existants dans des villes plus importantes. Il s'agit par exemple de places supplémentaires d'accueil à la cantine ou encore d'activités encore plus diversifiées pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Ceci, sans que nous ayons de financements supplémentaires.

Malgré ces différents constats, nous devons continuer à faire face aux réalités du quotidien, continuer l'entretien des infrastructures, tout en répondant aux nouvelles normes fixées par l'Etat, notamment en matière de contraintes en économie d'énergie.

Cette année encore, avec le Conseil Municipal, nous essayerons de relever le défi qui s'impose à nous : être efficaces par rapport aux enjeux budgétaires, être même plus rigoureux, sans toutefois tomber dans la facilité et accroître la pression fiscale sur nous tous.

Bien à vous,

Tonino TOIA



Rentrée scolaire 2017-2018 : Pré-inscriptions

Les préinscriptions des enfants nés en 2014 et des nouveaux arrivants sur la commune se feront en mairie :

- Le Jeudi 4 mai et le vendredi 5 mai de 13h30 à 17h30.

Il vous sera remis une attestation indispensable pour l'inscription avec la directrice de l'école.

Merci d'apporter le **livret de famille** ainsi qu'un **justificatif de domicile récent**.

Les échéances électorales de 2017

Cette année, le calendrier électoral est bien chargé.

Les élections présidentielles auront lieu :

- **dimanche 23 avril** pour le premier tour,
- **dimanche 7 mai** pour le second tour.

Attention, le premier tour se situe pendant les vacances scolaires, et le second pendant le pont du 8 mai.

Par conséquent, si vous deviez être absents à ces dates, vous avez la possibilité de faire établir une procuration à la Gen-

darmerie.

Toutes les infos sur le vote par procuration :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

Les élections législatives qui ont pour but d'élire les députés, c'est-à-dire nos représentants à l'Assemblée Nationale, se dérouleront les **dimanche 11 et 18 juin**.



→ Métropole apaisée

Le Conseil Municipal par délibération du 21 novembre 2016, a voté la mise en place du dispositif « Métropole apaisée » sur la commune, qui permet un meilleur partage de l'espace urbain.

Il est à noter aussi, que toutes les communes qui nous entourent adhèrent à ce dispositif et limitent la vitesse de circulation à 30 Km/h en zone agglomérée.

C'est dans ce cadre que deux arrêtés ont été publiés :

- **Création des limites d'agglomération sur la commune de Notre Dame de Mésage.**

En effet les zones agglomérées de la commune sont accessibles par plusieurs voies, il est nécessaire d'en déterminer les limites et d'indiquer les entrées dans l'agglomération de la commune (pose de panneau EB10 indiquant le nom de la commune).

- **Réglementation de la circulation.**

L'abaissement général des vitesses à 30 km/h dans les zones agglomérées de la commune, permet de pacifier la conduite des automobilistes et améliore la cohabitation avec les usagers les plus vulnérables, notamment les piétons et cyclistes.

La mise en place des marquages au sol, de la signalisation horizontale et verticale réglementaire des zones 30, sera effectuée prochainement par les services de la Métro.

Avec le dispositif de Métropole apaisée, plusieurs rencontres ont eu lieu pour travailler sur « la sécurité et les aménagements aux abords de l'école » et la problématique de circulation rencontrée Place de St Sauveur.

Concernant les abords de l'école :

Un bureau d'étude, missionné par la Métro, a déjà remis son

premier compte - rendu ainsi que des propositions. Des précisions et améliorations sont en cours d'élaborations et doivent être apportées à cette pré-étude, vous serez tenus informés prochainement des avancements sur ce projet.

Un radar pédagogique est d'ores et déjà prévu au niveau de l'école par les services de la Métro.

Pour la Place de St Sauveur :

Suite à deux rencontres constructives avec les habitants de ce secteur, quelques propositions ont émergé et devraient se réaliser avant l'été :

- Publication d'un arrêté municipal **interdisant l'accès aux véhicules de plus de 3.5 T**, pose d'un panneau au niveau du carrefour avec la RN 85 et du côté Champ / Drac.
- **Création d'une « zone de rencontre »** entre la fin de la Route de Champs et la sortie de la Place St Sauveur. Celle-ci sera matérialisée par deux panneaux réglementaires indiquant l'entrée de la zone, un arrêté municipal créant cette zone et réglementant la circulation à 20 Km/h, et un damier monochrome en résine de pépite sur la place, au droit de la fontaine.
- Un **radar de comptage** des véhicules
- La métropole tente de rentrer en contact avec les différents fournisseurs de données pour les GPS auto, **afin de ne plus les guider vers cet itinéraire.**





Commande de plaques émaillées

Plaque N° d'habitation :

La commune va prochainement faire une commande de plaques émaillées de numéros d'habitation pour ses besoins propres.

Si vous n'avez pas de plaque de numérotation de votre habitation, si vous l'avez égarée ou si lors de la vente de votre habitation l'ancien propriétaire ne vous l'a pas transmise, vous pouvez vous manifester en mairie avant fin mai 2017, en indiquant la raison de votre demande ainsi que le N° de votre habitation.

La Commission urbanisme



Cérémonie du 8 mai

La cérémonie en mémoire du 8 mai 1945 aura lieu à 10h sur le parvis de la Mairie, en présence du G.R.L.D. : Groupe de Reconstitution de la Libération du Dauphiné.

Il représente le 143^{ème} Régiment de la Compagnie K de la 36^{ème} division du Texas qui a débarqué en Provence le 15 août 1944 et libéré Grenoble le 22 août de la même année. Cette association, forte d'une trentaine d'adhérents, regroupe des passionnés qui possèdent leur propre matériel U.S militaire d'époque (uniformes, véhicules...).

Son but est de commémorer la libération de notre région. Le devoir de mémoire nous anime : souvenons-nous que des hommes et des femmes ont donné leur vie pour notre liberté.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : Où en sommes-nous ?

Bilan 2016 :

- Mise en place des modalités de collaboration (Commune / Métropole)
- Recueil, complétude et publication des documents d'urbanisme communaux
- Mise en place de la 1^{ère} phase de concertation (Carticipe, panel, C2D...)
- Elaboration du volet 1 des « Livrets communaux » (document de travail propre à chaque commune).
- Débats sur les orientations générales du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) dans les 49 Conseils municipaux et en Conseil de Métropole. L'objectif avec un calendrier initial tendu :
 - Débat PADD => Décembre 2016 (Fait)
 - Spatialisation du PADD, règlement, zonage => année 2017
 - Arrêt du PLUi => Juin 2018
 - Approbation du PLUi => Juin 2019

Pour l'année 2017 :

Pour le premier semestre 2017, le travail entre la Commune et l'AURG va notamment porter sur :

1. La spatialisation du PADD (à partir de janvier)

Ce travail va permettre de spatialiser le PADD qui a été débattu au Conseil métropolitain de décembre et de croiser les projets métropolitains et communaux (secteurs de projets).

En parallèle, un travail est également mené sur les secteurs de projets et ils devront faire l'objet d'études plus approfondies pour leur traduction en OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

2. Le règlement et le zonage (à partir d'avril)

Un travail sur la définition d'un règlement socle et d'une nomenclature du zonage est actuellement en cours. Il s'agit d'un travail technique réalisé par les techniciens de l'AURG, de la Metro et des communes (urbanistes et instructeurs), afin de proposer une règle et une nomenclature harmonisées et adaptées à l'échelle de la Métro. Une fois ce règlement socle et la nomenclature élaborés, le travail de zonage pourra débuter dans les communes, il débutera en avril-mai pour Notre Dame de Mésage.

Il s'agira alors de définir l'enveloppe urbaine au regard du PADD, des différentes lois (PLU, Grenelle ALUR, SCOT, loi montagne), de la présence des réseaux, des risques ... Chaque classement / déclassement sera justifié.

Il est à noter qu'il n'y a plus de réserves foncières à très long terme, dans la proportion des POS (Plan d'Occupation des Sols).

Il y a donc obligatoirement un reclassement de terrains précédemment constructibles en zone agricole ou naturelle. Ce reclassement se fait sur la base d'éléments objectifs tels que la desserte par les réseaux, les risques, la localisation au sein de l'enveloppe urbaine pour éviter "l'étalement urbain" ... et la proportion maximum d'espaces constructibles est cadrée par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le travail mené en 2016 et précédemment, les contraintes de desserte du haut de la commune ainsi que d'autres éléments, portent à imaginer, pour le moment, un développement plutôt dans la partie basse de la commune.

Concernant Notre Dame de Mésage, une carte des aléas des risques doit être réalisée.

Le marché a été lancé par la Metro et notre commune a été ciblée comme prioritaire. Cependant, le calendrier (lui aussi très serré de l'étude des risques) ne permettra un rendu des cartes que début juin. Les éléments des risques seront donc actualisés dans un second temps et nos intentions viendront peut-être à se préciser à ce moment-là.

Les documents et registres du PLUi sont disponibles en mairie. Et pour l'approche numérique, « Carticipe » est un outil de cartographie collaborative en ligne (plu-lametro.carticipe.fr).

La Commission urbanisme



Journalistes en herbe...

Ce trimestre, les élèves de l'école primaire se sont transformés en journalistes et ont écrit ces articles pour vous faire partager leur vie à l'école.

La piscine avec l'école

Les classes de CP / CE1 et CE2 / CM1 vont à la piscine de Gavet, le vendredi après-midi pendant 10 séances. Pour nous y rendre, nous prenons le bus. Quand nous arrivons, nous retirons nos chaussures et nos chaussettes dans le hall. Puis nous allons dans les vestiaires des filles ou des garçons pour nous changer.

Une fois en maillot de bain, nous passons aux toilettes et à la douche. Ensuite, nous traversons le pédiluve pour accéder au bassin et nous nous répartissons en quatre groupes de niveaux différents.

Il y a trois monitrices et deux maîtresses qui nous font faire des jeux et nous apprennent à nager. Une fois la séance terminée, les enfants se rincent, retournent dans leur vestiaire, se rhabillent, sèchent leurs cheveux, remettent leurs chaussettes et chaussures et reprennent la route de l'école.



Rencontre avec des Musiciens du Louvre

Quand on vous dit « concert », vous pensez à la musique et la musique est faite avec des instruments... Des Musiciens du Louvre sont venus nous présenter leurs instruments le jeudi 16 février après la récréation.

Nadine Davin nous a présenté son violon alto, et Geneviève Staley-Bois et Laurent Lagresle leur violon. Ils ont joué des extraits de Haydn, de Mozart et de Beethoven.

Ils nous ont montré les deux façons de jouer du violon : en faisant glisser l'archet sur les cordes ; en grattant les cordes avec le doigt (en faisant des pizzicati).

Ils nous ont parlé de la famille des violons. Plus l'instrument est gros, plus il est grave. Un violon peut être utilisé longtemps, certains violons sont très vieux. L'instrument est en bois. Il est recouvert de plusieurs couches de vernis. Il faut le faire revernir de temps en temps. L'archet est fabriqué avec des crins de queue de cheval.

L'intervention s'est terminée avec un duo : l'hymne national anglais, God save the Queen, interprété au violon par Laurent Lagresle et au chant par les élèves de CM1/CM2.

Cette rencontre nous a plu et nous sommes repartis avec des musiques en tête.





Le secourisme

Au mois de janvier, Christian et Audrey qui travaillent pour les « Secouristes vizillois » sont venus nous apprendre les gestes de secours.

Les séances ont eu lieu dans la salle du « périscolaire ». Chaque classe a eu droit à deux séances.

Voilà tout ce que l'on a appris :

Avertir les secours :

En cas d'accident, on appelle le 15 (SAMU), le 18 (les pompiers) ou le 17 en cas d'accident de la route. On doit donner les informations suivantes :

- le lieu où on se trouve
- la cause de l'accident
- le nombre de blessés
- de quoi souffre le blessé

La P.L.S. (Position Latérale de Sécurité) :

On fait la P.L.S. quand le blessé est inconscient mais qu'il respire encore. Les intervenants nous ont montré comment faire puis nous nous sommes entraînés par groupes de deux. Il y en a un qui est allongé et l'autre qui est accroupi et qui demande au blessé: « Si tu m'entends, ouvre les yeux, serre-moi la main ». S'il ne fait rien, on regarde s'il respire.

L'étouffement :

Le bébé s'est étouffé, on l'a mis sur l'avant-bras ; on lui tient le menton avec deux doigts et après on le met sur notre jambe. On lui maintient la bouche ouverte pour que les choses coincées en sortent et on lui tape 5 fois dans le dos doucement. S'il s'étouffe encore, il faut recommencer jusqu'à que ce soit fini.

La réanimation

Une personne a besoin de réanimation lorsqu'elle est inconsciente et qu'elle ne respire plus. Pour réanimer une personne, on lui fait un massage cardiaque et du « bouche à bouche ». Il faut tout d'abord s'entraîner sur un mannequin avant de le faire sur une personne. Seuls les élèves de CM2 ont appris à le faire.





Journalistes en herbe... suite !

Les mytérieuses charades de « LA ROMANCHE »

Mon premier est la première syllabe de « brouillard ».
 Mon deuxième est le verbe être conjugué à la deuxième personne du pluriel.
 Mon tout est utilisé dans un jardin.
 Léa CM2

Mon premier est une partie du corps où se trouve la colonne vertébrale.
 Mon second est le dernier mot d'une histoire.
 Mon tout est un animal.
 Zoé CM2

Mon premier est un animal avec des bois.
 Mon second est un animal qui fait la roue.
 Mon tout rampe.
 Jacime CM1

Mon premier est la deuxième lettre de l'alphabet.
 Mon second se fait renverser par des boules.
 Mon tout est un objet pour les personnes blessées.
 Tom CM2

Mon premier est la première lettre de l'alphabet.
 Mon second est la première syllabe de taupe.
 Mon troisième est le cri de la vache.
 Mon tout est une particule microscopique qui se balade dans l'air.
 Arthur CM2

Mon premier est un insecte qui rôde dans les cheveux.
 Mon second est fabriqué par la vache.
 Mon tout est tout est un animal de la ferme.
 Alison CM2

Mon premier est un oiseau.
 Mon deuxième coule dans nos veines.
 Mon troisième est un meuble où on dort.
 Mon tout est une fleur.
 Malou CM2

Landart à l'école

A l'automne dernier, les élèves de CP-CE1 ont appris ce qu'était le Landart.
 Voici leurs productions :



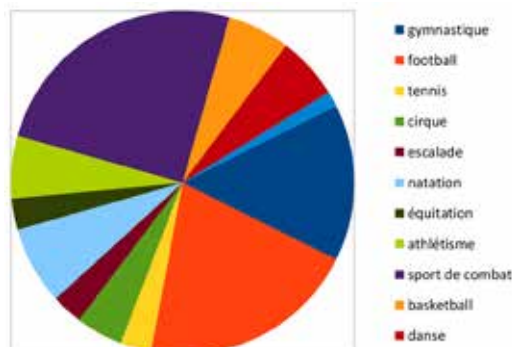
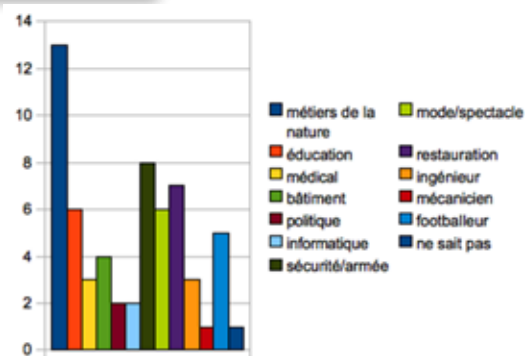
Sondages

Les élèves de la classe de CM1/CM2 ont réalisé un sondage auprès de tous les enfants de l'école. Les questions posées étaient les suivantes :

« Quel métier voudrais-tu faire plus tard ? »

« Quel sport pratiques-tu en club ? »

Nous avons eu l'idée de représenter les résultats sous forme de graphiques.





Le food truck à la cantine !

Le traiteur qui fournit les repas de la cantine (Guillaud traiteur) propose des menus à thème plusieurs fois par an. C'est un repas complet de l'entrée au dessert qui est proposé avec des animations : musiques et danses sont au programme. Le jeudi 16 mars, c'est le Food Truck de Guillette l'abeille qui est venu à l'école pour le plus grand plaisir des enfants. Ce jour-là, c'était kebab-frites !



Le carnaval de l'école primaire

Le mercredi 15 mars a eu lieu le carnaval à l'école primaire. Les élèves de CP-CE1 avaient préparé des gâteaux en classe la veille, et les parents ont été conviés à les déguster avant le défilé. Tout le monde s'est régalé ! Le cortège des enfants déguisés s'est ensuite mis en marche, accompagné des maîtresses, des parents et de deux intervenants (Daniel qui intervient à la bibliothèque, et Maxime aux NAP), et a fait tout le tour de La Touche avant de regagner l'école. Ce moment convivial a été très apprécié par tous !





→ La Soirée des enfants

Comme chaque année depuis maintenant 5 ans, la commission « Animation » de la Commune vous propose la « Soirée des enfants ».

Cette année, elle aura lieu **le vendredi 9 juin** sur la parvis de la Mairie.

Au programme :

► 20h00 : Spectacle Bouillon Cubes autour des arts du cirque

Bouillon Cubes est un spectacle dans lequel évoluent trois personnages, unis comme les membres d'une fratrie, parfois complices, parfois rivaux, ils interagissent et donnent naissance à un univers tout droit sorti de leur imaginaire.

Les techniques de cirque se succèdent et se mélangent sur la scène. Jonglerie, acrobatie, portés, mais aussi clown et fil de fer, chaque discipline prend sa place au milieu des cubes.

Le cirque à toutes les sauces dans une création réhaussante !

La Troupe au Carré est une compagnie née de la rencontre de Thaïs Barathieu (corde lisse, aériens et jonglage), Quentin Hubert (jonglage et acrobatie) et Marc Provost (fil de fer, jonglage, acrobatie), trois circassiens issus de la première promotion de la formation professionnelle aux arts du cirque de l'école Vit'anim de Grenoble.

Elle propose de mettre en avant l'essence du cirque traditionnel, et tout ce que cela comprend d'exploits, de prise de risque, mais aussi de créativité, d'émotion et de générosité.

Tout en s'ancrant dans la tradition des arts du cirque, cette compagnie s'inscrit dans son temps avec le désir de proposer des spectacles novateurs et d'assurer le renouveau d'un cirque au plus proche des spectateurs.

► 21h15 : pause grignotage et rafraîchissements

► 22h00 : Projection en plein air du dessin animé Robinson Crusoe

Venez en famille et parlez-en autour de vous !





Le mode de délivrance de la Carte Nationale d'Identité change

Depuis la fin mars 2017, la carte d'identité est devenue biométrique, au même titre que les passeports.

Ainsi, les modalités de délivrance du titre ont également évolué.

Ces nouvelles modalités permettront de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite.

À compter du 21 mars 2017, l'usager devra s'adresser à l'une des communes de son choix équipée des dispositifs de prise d'empreinte. En Isère, les communes suivantes seront équipées :

- Allevard
- Bourgoin-Jallieu
- Crémieu
- Domène
- Echirolles
- Eybens
- Fontaine
- Grenoble
- L'Isle d'Abeau
- La Côte St André
- La Mure
- La Tour-du-Pin
- Le Bourg d'Oisans
- Le Pont-de-Beauvoisin
- Le Pont-de-Claix
- Mens
- Meylan
- Roussillon
- St Egrève
- St Marcellin
- St Martin d'Hères
- Sassenage
- Vienne
- Vif
- Villard de Lans
- Voiron

La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports par une instruction sécurisée et unifiée.

Après l'instruction d'un dossier com-

plet, un message sera ensuite adressé au demandeur sur son téléphone mobile, l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Elle permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps.

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je m'adresse à l'une des mairies mises à disposition.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Notre Dame de Mésage, le pays où il fait bon vivre

Avec le retour du printemps, les travaux dans le jardin et autour de la maison reprennent.

Pour la tranquillité de tous, nous vous rappelons que pour vos travaux de bricolage et de jardinage, les appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h

Arrêté préfectoral du 31 juillet 97

Concernant les chantiers de travaux publics ou privés, toute personne utilisant des outils qui peuvent gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h du matin, et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf intervention d'urgence).

Les Musiciens du Louvre à Notre Dame de Mésage !

Le mercredi 8 mars dernier, nous avons eu la chance d'accueillir Les Musiciens du Louvre, dans le cadre de leur tournée de concerts décentralisés, proposée par la MC2 de Grenoble.

Placé sous la direction de Francesco Corti, claveciniste, un quatuor à corde, une flûte et une soprano, ont interprété des œuvres de Mozart, Haydn et Beethoven.

En effet, à partir de 1750, grâce aux avancées de l'imprimerie, les partitions se multiplient et la musique de chambre entre dans les salons. Les compositeurs adaptent les œuvres qu'ils ont composées au départ pour l'orchestre, afin de les jouer en petite formation, telle que nous avons pu entendre ce soir-là.

70 personnes étaient au rendez-vous et ont pu apprécier la très grande qualité de l'orchestre et de la chanteuse. Les spectateurs étaient ravis de cette soirée et nous ont encouragés à réitérer l'initiative.

Il est à noter que préalablement au concert, les écoliers de l'école primaire ont reçu trois de ces musiciens pour découvrir leurs instruments, reproduction d'originaux du XVIIIe siècle, et échanger au sujet de la vie de l'orchestre. (cf. l'article écrit par les enfants page 6). Merci aux maîtresses qui ont répondu favorablement à ce projet et qui ont œuvré pour que la rencontre soit riche.

Un grand merci également aux équipes de la Mairie et du Comité des Fêtes qui ont travaillé en partenariat afin que cette soirée ait lieu.



Besoin d'un renseignement sur la Mairie ?

Vous voulez connaître les activités et manifestations proposées sur la commune ?

Inscrire vos enfants à la cantine ?

Etre informés sur les pics de pollution ou sur les coupures d'électricité ?

Trouver les coordonnées des associations ?

Découvrir le patrimoine de votre commune et plus encore ?

Ayez le réflexe

www.notredamedemesage.fr 

Un site complet présentant toutes les informations dont vous avez besoin.



Toutes les infos de la commune dans votre boîte mail !

Vous voulez être informé de ce qui se passe sur la commune ? Inscrivez-vous pour recevoir la lettre d'information électronique sur votre boîte mail !

Tous les mois, toute la vie de votre commune directement chez vous : manifestations culturelles et sportives, informations sur les travaux, sur l'école, les cérémonies, les informations pratiques etc...

• N'hésitez plus !

Inscrivez-vous en envoyant un mail à :

communication@notredamedemesage.fr

Vous pouvez aussi :
téléphoner à la mairie au
04 76 68 07 33

ou remplir le coupon ci-dessous et le déposer à la mairie.

JE SOUHAITE RECEVOIR LA NEWSLETTER
DE NOTRE DAME DE MÉSAGE
DANS MA BOÎTE MAIL !



NOM

PRENOM

TEL

EMAIL

@

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de la newsletter de la commune. La destinataire des données est la mairie de Notre Dame de Mésage. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.»





Vie Associative et Culturelle

calendrier des manifestations 2017

► **Lundi 17 au jeudi 20 Avril, de 13h30 à 17h**

Stage de théâtre pour les enfants à partir de 8 ans

► **Lundi 17 au vendredi 21 avril, de 9h à 17h**

Stage multisport pour les enfants de 6 à 13 ans

► **Lundi 8 mai à 10h**

Cérémonie du 8 mai 1945 en présence du G.R.L.D., sur le parvis de la mairie

► **Samedi 13 mai, de 10h30 à 17h**

Dimanche 14 mai de 13h30 à 17h

Stage de théâtre pour enfants à partir de 8 ans

► **Samedi 13 mai à 20h30**

Pièce de théâtre Les Noces de Sable à la Chapelle St Firmin

► **Dimanche 14 mai, de 10h à 17h**

Vide-grenier sur le parvis de la Mairie

► **Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 mai**

Festi Mésa'Joie, festival de spectacles à domicile

► **Vendredi 9 juin**

Soirée des Enfants, spectacle pour enfants et projection en plein air sur le parvis de la mairie

► **Samedi 17 juin à 17h**

P'tite Soirée de St Firmin « Georges Brassens » à la Chapelle St Firmin

► **Vendredi 30 juin à 18h**

Kermesse dans la cour de l'école

La kermesse de l'école

Venez fêter avec nous la fin de l'année scolaire lors de la kermesse qui aura lieu dans la cour de l'école le vendredi 30 juin à partir de 18h.

Le Sou des Ecoles travaille en collaboration avec l'équipe enseignante pour élaborer des jeux et avoir une ambiance festive. Nous comptons sur votre présence pour partager jeux, crêpes, barbecue...

Le vide-grenier du Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles organise un vide-grenier le **samedi 14 mai, de 9h à 18h**, sur le parvis de la Mairie.

3 euros les 2 mètres linéaires

Buvette – restauration

Renseignements et réservation :

06.51.37.74.09 / 06.83.10.17.86

soudesecolesnd@gmail.com

Balade dégustation dans les vignes de Rasteau

Le Comité des Fêtes vous propose une journée dans les vignes de Rasteau, petit village de Provence, situé face au majestueux Mont Ventoux et aux fascinantes Dentelles de Montmirail.

Il s'agit d'une promenade pédestre de 6km consacrée à la découverte de mets provençaux et dégustation des vins de Rasteau.

Cette balade se passe dans le vignoble de Rasteau, avec, à tous les kilomètres, des pauses « repas animés », où les gourmands peuvent savourer l'accord d'un met et d'un type de vin, tout en profitant des paysages qu'offrent le territoire de Rasteau : Dentelles de Montmirail, Mont Ventoux, les Pré-Alpes, la Vallée du Rhône...



Dégustation de vin à volonté à chaque stand : apéritif, entrée, plat chaud, fromage, dessert.

De nombreuses animations égayent également la journée.

Dimanche 4 juin 2017

Trajet aller/retour en car. Départ à 8h30 du parking des tennis.

Les places étant limitées, la réservation et le paiement sont obligatoires.

Indiquez vos nom, prénom, adresse, tél, mail sur papier libre. Joignez votre règlement et déposez le tout dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes, Place de la Mairie, au plus tard le 15 mai.

Renseignements :

06 83 71 94 23 /

comitedesfetesndm@outlook.fr



Théâtre à la chapelle St Firmin

La compagnie de théâtre STEF Cie vous propose une représentation de la pièce **NOCES DE SABLES** De Didier Van Cauwelaert

Romancière en panne et malheureuse en amour, Sylvie Janin opte pour un séjour au bord de la mer, dans l'ancienne maison familiale, le temps de se réconcilier avec le vie et l'inspiration. Et si, par jeu ou par défi, elle louait les services d'un jardinier intelligent et drôle de préférence?

Dans un roman, il ferait merveille. Pourquoi ne pas le transformer en personnage, le croquer vivant ? Ou même l'aimer, le faire souffrir, le posséder au propre comme au figuré ?

Stages de théâtre pour enfants à partir de 8 ans

«... promouvoir le théâtre considéré comme un élément fondamental de la culture»

Article II des statuts de la Compagnie Partage

Ces stages seront animés par Manon Josserand, comédienne et metteuse en scène professionnelle.

Les stages de théâtre sont un lieu d'expression de la créativité de chacun, un espace d'épanouissement personnel et une façon originale de se rencontrer et de rencontrer l'autre.

Jouer avec son corps, se découvrir, prendre confiance en soi et en l'autre. Jouer avec ses émotions, avec les mots, prendre le plaisir des mots et de leurs sens.

De manière ludique, on tente différentes façons d'interpréter divers personnages, émotions, intentions.



« Noces de sable » De Didier Van Cauwelaert

Interprétation :
Isabelle Caillard
Thierry Cros

Samedi 13 mai à 20h30
La Chapelle Saint Firmin
Tarifs: 10€ / 8€
Réservation: 06 80 02 93 38

Chaque séance commence par un échauffement qui permet de mettre l'enfant dans un bon état de concentration, de se préparer physiquement et vocalement à interpréter différents personnages et à rester concentré sur le travail théâtral.

Les séances des stages se terminent toujours par un même rituel de groupe qui permet de renforcer l'équipe, l'unité et l'entraide entre chacun des partenaires.

Stage de Pâques

► **Quand ?**
Lundi 17 Avril - Jeudi 20 Avril 2017
13h30 à 17h

► **Tarifs ?**
70€ + 5€ d'adhésion / Assurance Cie
Partage

Weekend de Printemps

► **Quand ?**
Samedi 13 mai de 10h30 à 17h avec
pause pique-nique -
Dimanche 14 mai 2017 de 13h30 à 17h

► **Tarifs ?**
50€ + 5€ d'adhésion/Assurance Cie
Partage

► **Où ?**
A Vizille

Contact : **Manon JOSSERAND :**
manon.josserand@orange.fr /
tel : 06 86 40 36 14



Le Comité des Fêtes lance un appel aux passionnés

En vue d'organiser une nouvelle fête du village, le Comité des Fêtes fait appel aux Mésageois.

Vous êtes passionné par quelque chose ? Vous aimeriez le partager lors d'une journée conviviale ?

Le Comité des Fêtes vous propose d'intervenir lors de la nouvelle fête du village (modalités restant à définir).

Vous êtes peintre ? Vous faites de la dentelle au fuseau ? Vous avez un savoir-faire particulier ?

Vous adorez votre sport ? Vous avez un talent de musicien(ne) ? Vous faites un métier qui vous passionne ?

Vous avez des histoires à raconter ?

N'hésitez pas à contacter le Comité des Fêtes pour vous faire connaître et définir ensemble quelle pourrait être la nature de votre intervention lors de cette journée de fête.

Vous pouvez nous contacter par email

comitedesfetesndm@outlook.fr

ou par écrit en déposant votre courrier dans notre boîte aux lettres, sur la Place de la Mairie.



Les P'tites soirées de St Firmin

Afin de satisfaire la demande de nombreuses personnes qui n'ont pu être accueillies faute de place lors de la dernière Petite Soirée de St Firmin, la Petite Soirée consacrée à **Georges Brassens** est à nouveau programmée.

Le samedi 17 juin à 20 heures
à la Chapelle St Firmin

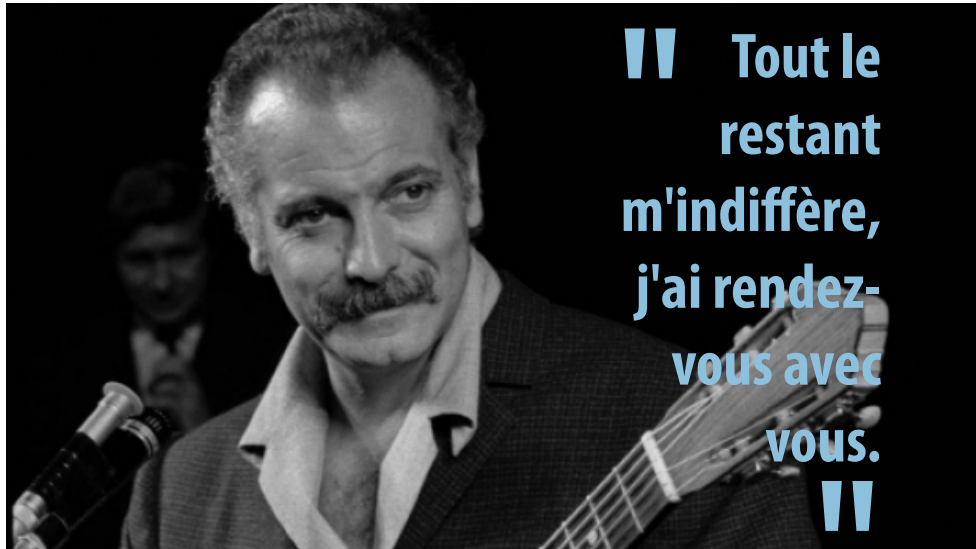
La verve, la poésie, l'humour de Georges Brassens, se savourent autant en musique qu'en lecture.

Qu'elles soient chantées par Laurent Marcotte ou lues par les Lecteurs de Partage, les strophes composées par l'ami Georges nous révèlent tout le talent de cet écrivain musicien.

Ne manquez pas le rendez-vous !

Tarif unique : 5 euros

Renseignement et réservation (fortement conseillée !) : 06 70 89 18 41



!! **Tout le
restant
m'indiffère,
j'ai rendez-
vous avec
VOUS.** !!

Le Tennis Club Mésageois

Comme chaque année, le Tennis Club Mésageois proposera un stage multisports pour les vacances de Pâques, ainsi que pour les vacances d'été.

Ces stages sont accessibles à tous les enfants (licenciés ou non) de 5 à 13 ans.

Pour les vacances de Pâques, le stage se déroulera du 18 au 21 avril, de 9h à 17h.

Pause repas à midi, pique-nique fourni par les parents.

Renseignements
tc.mesageois@fft.fr
tennis.vizille@gmail.com



FESTI MESA JOIE

A l'initiative d'un petit groupe de mésageois qui ont envie que les habitants du village se rencontrent, le festival Festi Mésa'Joie vient de voir le jour.

Festi Mésa'Joie, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des rencontres autour de concerts, conférences, expositions, films, et spectacles, le tout à domicile.

Il vous est proposé de partager des moments de convivialité et d'échange grâce à

la passion, le savoir et le talent d'artistes et de conférenciers de tous horizons.

Le public vient avec sa bonne humeur et une collation que l'on partage après la prestation.



Laissez-vous tenter par le programme 2017 !

Vendredi 19 mai 20h

Spectacle tout public « Je me suis éloigné de moi-même »
par la Cie Totem (durée 1h15)
chez Brigitte et Philippe MORANT au 115 Plan du Noyer (NDM)

Samedi 20 mai 18h

Conférence sur l'Albâtre de NDM par R.Aillaud (durée 1h) suivie de
musique traditionnelle africaine interprétée par A.Cissoko (durée 45 mn)
chez Mireille et Didier GASPARUTTO au 25 Champ du Roule (NDM)

Dimanche 21 mai 17h

Théâtre « Eclats de Ribes Eclats de Rires » d'après les textes de
JM Ribes par la Cie Ballades Théâtrales (durée 1h20)
Chez Béatrice et Jean Jacques ROUGER au 203 rue du Pont (SPM)



La Soirée créole du Comité des Fêtes

Le samedi 4 février a eu lieu le dîner dansant organisé par le Comité des Fêtes.

Après la soirée paëlla de l'année dernière, c'est une soirée créole qui a été proposée cette année. Celle-ci a remporté un vif succès puisque 100 personnes étaient présentes. L'équipe du Comité des Fêtes s'est démenée pour que la soirée soit réussie. Le repas fait « maison » était composé d'accras de morue et de samoussas en entrée, d'un rougail saucisse (plat réunionnais) en plat principal, et d'un gâteau coco accompagné de son ananas en dessert. Le DJ a fait chauffer la piste de danse et la soirée a battu son plein jusque tard dans la nuit.

Le Comité des Fêtes tient à remercier tous les participants à cette belle soirée et vous

donne rendez-vous pour un autre repas dansant l'hiver prochain.

Si vous souhaitez recevoir les prochaines animations par mail, envoyez votre adresse mail à comitedesfetesndm@outlook.fr



Vous voulez savoir quelles sont les activités du Comité des Fêtes ?

Retrouvez toutes les informations sur les activités organisées :

- dans le **bulletin municipal**
- dans la **newsletter électronique mensuelle de la commune** si vous y êtes abonnés (Formulaire d'abonnement dans ce bulletin)
- par des affiches posées sur les **panneaux d'affichage** environ 15 jours avant la manifestation
- par des **flyers distribués** dans vos boîtes aux lettres environ 15 jours avant la manifestation (attention à ne pas les jeter avec la publicité que vous recevez dans votre boîte !)
- par des **bâches** disposées en différents endroits dans la commune





La Métro : Grenoble-Alpes Métropole

Le dispositif Mur|Mur vous aide à rénover votre logement

MUR|MUR 2 : une campagne d'isolation et de rénovation énergétique des logements

Suite au succès du dispositif Mur|Mur (2010-2015) qui a permis la rénovation énergétique de près de 4500 logements en copropriété, la Métropole a lancé en avril 2016 son nouveau dispositif «Mur|Mur 2», qui concerne également les maisons individuelles. La rénovation énergétique des logements est, en effet, une action indispensable pour réussir la transition énergétique de notre territoire en faveur de laquelle la Métropole s'investit pleinement.

Apporter des réponses et accompagner les propriétaires de maison individuelle qui souhaitent isoler leur logement, changer leurs menuiseries, rénover leur système de chauffage, telle est l'ambition de la Plateforme de rénovation Mur|Mur 2. Accompagnés gratuitement à toutes les étapes de leur projet, les propriétaires peuvent, en outre, bénéficier d'aides financières pour réaliser un audit énergétique et pour réaliser des travaux, ainsi qu'une mise en contact avec des groupements d'entreprises labélisés, spécialistes de la rénovation énergétique.

Engager des travaux d'isolation apporte une diminution de la facture énergétique, améliore le confort aussi bien en hiver qu'en été face aux fortes chaleurs et augmente la valeur



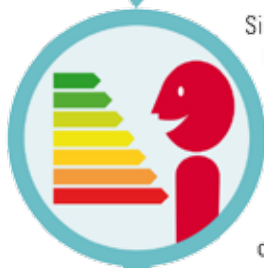
LE PARCOURS DE SERVICE : UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET DE RÉNOVATION



1 | VOUS PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'ALEC

Cette rencontre permet de bien cerner votre projet de rénovation et de vous présenter comment le dispositif Mur|Mur 2 peut vous accompagner.

Vous recevrez à cette occasion des premiers conseils techniques et des informations sur les aides financières existantes.



2 | VOUS FAITES LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE MAISON

Si votre projet le nécessite, l'ALEC vous oriente vers les bureaux d'études labélisés Mur|Mur 2 pour réaliser un audit énergétique. À partir du bilan énergétique de votre logement, le bureau d'étude déterminera les travaux les plus pertinents à réaliser, et vous proposera plusieurs scénarios de rénovation énergétique adaptés à vos besoins.

Cet audit est subventionné par Grenoble-Alpes Métropole à hauteur de 80% du montant TTC de la prestation, dans la limite de 700 €.



3 | VOUS FAITES RÉALISER LES TRAVAUX

Pour réaliser vos travaux, vous pourrez consulter les groupements d'entreprises labélisés Mur|Mur 2. Ceux-ci intègrent tous les corps d'état nécessaires à une rénovation énergétique globale et mettent à votre disposition un interlocuteur unique pour faciliter vos démarches et coordonner la réalisation des travaux.

TOUT AU LONG DU PROJET L'ALEC VOUS ACCOMPAGNE

À chaque étape clef de votre projet de rénovation, l'ALEC vous conseille pour vous aider à déterminer votre programme de travaux, à faire le point avec vous sur les devis des entreprises et à construire le plan de financement de votre projet en tenant compte des aides financières mobilisables et des offres de crédit proposées par les banques.

Acteur neutre et indépendant, l'ALEC est le « tiers de confiance » de votre projet de rénovation

patrimoniale d'une maison ou d'un appartement en copropriété.

Pour bénéficier de ces aides et de cet accompagnement personnalisé, les propriétaires peuvent contacter l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC). Ce service est neutre et indépendant pour réaliser des projets de rénovation dans les meilleures conditions de fiabilité et de sécurité.

Contact :

Agence Locale de l'Énergie et du Climat
14 avenue Benoît Frachon
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. 04 76 00 19 09
www.alec-grenoble.org

Mise à disposition de containers à déchets

Depuis le 1er janvier 2017, la Métropole met gratuitement à disposition des usagers du service public de collecte des déchets des bacs roulants. Vous pouvez commander le ou les bac(s) nécessaires en contactant le Centre technique d'exploitation Sud et Grand Sud
10 rue le Corbusier
38320 EYBENS au Tél : 04 56 58 52 21



Attention à l'ambroisie

L'ambroisie étant une plante hautement allergène.

Les allergies provoquées par le pollen d'ambroisie étant directement proportionnelles, en fréquence et en gravité, à la concentration des grains de pollen dans l'air, la région Rhône-Alpes fait l'objet d'une surveillance constante.

Par conséquent, nous disposons sur notre commune d'une personne référente en ce qui concerne l'ambroisie. Si vous en voyez chez vous ou sur l'espace public, merci de contacter la Mairie pour le signaler.



Don du sang

Etablissement Français du Sang (EFS)

Lundi 29 mai 2017

Salle de l'Oeilley, bâtiment du Moulin

Vous êtes invités à venir donner votre sang à la **Salle de l'Oeilley, bâtiment du Moulin** le lundi 29 mai, de 17h à 20h. Vous pouvez être donneur à partir de 18 ans et jusqu'à 70 ans. Il faut bien s'hydrater au cours de l'après-midi. Merci à vous !

Collecte des déchets les jours fériés

Prochainement, quatre lundis seront fériés : le 17 avril, le 1er mai, le 8 mai et le 5 juin.

Cela impacte la collecte des déchets sur le haut de la commune.

La collecte sera effectuée les **mercredis 19 avril, 3 mai, 10 mai et 7 juin**.

Un mardi sera également férié, le 15 août.

La collecte des déchets sur le bas de la commune se fera donc le jeudi 17 août.

Numéro vert pour tout renseignement relatifs aux déchets ménagers :

0800 5000 27

Rétablissement de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs.

Depuis le 15 janvier 2017, tous les mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, doivent être munis :

- d'une **autorisation individuelle de sortie de territoire complétée** et signée par le titulaire de l'autorité parentale
- d'une **copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale** signataire de l'autorisation de sortie du territoire
- d'un **passport valide** (accompagné d'un visa s'il est requis), ou d'une **carte nationale d'identité valide**

L'autorisation individuelle de sortie de territoire sera requise en cas de voyage individuel ou collectif (sortie scolaire, séjour linguistique ou centre de vacances) dès lors que le mineur voyage sans un titulaire de l'autorité parentale. Elle devra être présentée pour toute sortie du territoire.

Attention, pour un voyage dans certains pays, si le mineur voyage avec un seul de ses parents, il pourra être demandé l'autorisation de l'autre parent.

Il incombe aux parents d'établir l'autorisation individuelle de sortie de territoire.

L'autorisation n'est plus délivrée en Mairie. Vous trouverez le formulaire CERFA N° 15646*01 sur le site

www.service.public.fr

Campagne de dératisation

Dans le cadre de l'exploitation des réseaux d'assainissement, la société I.S.S. mandatée par Grenoble-Alpes Métropole, effectuera une campagne de dératisation par pose d'appâts hydrofuges dans les regards d'accès aux réseaux du 2 au 6 mai.

Afin d'informer les usagers, les véhicules de cette société, spécialisée en désinfection, désinsectisation et dératisation seront équipés de panneaux portant logo de la Métro et texte précisant l'opération.

Etat civil

Avis de décès

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

Monsieur Joseph CALVAT

Décédé le 10 Octobre 2016

Domicilié au 288 Route du Troussier

Madame Renée ROSSAT

Décédée le 6 décembre 2016

Domiciliée : 397, route du Montalay

Monsieur Aimé COYRET

Décédé le 26 février 2017

Domicilié 45 chemin du Piallon

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Petites annonces

Nourrice a votre domicile

Nourrice cherche une famille (ou deux si garde partagée)

Expérience : nourrissons, petite enfance, enfants scolarisés, entretien de la maison.

Merci de me contacter au

06 12 62 08 54

Objet trouvé

Une écharpe a été oubliée lors de la soirée musicale des Musiciens du Louvre, le mercredi 8 mars. Elle est à récupérer en Mairie.





Informations diverses

Aide aux personnes âgées

Le Département de l'Isère nous informe de l'ouverture d'un service en ligne, dédié aux demandes d'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées.

Ce service est accessible sur le site www.isere.fr et permet aux personnes âgées (et à leurs aidants) de faire une inscription en ligne grâce au logiciel Via Trajectoire Grand Âge, porté par l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes ainsi que le Département de l'Isère.

Ce service est un service public gratuit, confidentiel et sécurisé, qui vise à apporter une meilleure efficacité et une meilleure qualité de prise en charge des demandes.

Toute personne qui cherche une place en établissement d'hébergement pour personnes âgées peut désormais utiliser ce service pour :

- consulter l'annuaire détaillé de l'ensemble des établissements d'hébergement médicalisés ou non
- faire sa recherche par critères géographiques, financiers
- compléter un dossier d'inscription en ligne
- transmettre son dossier à un médecin traitant qui pourra compléter les données médicales
- transmettre son dossier aux établissements de son choix
- consulter en ligne en temps réel les réponses données
- répondre aux propositions d'admission



GDS
Rhône-Alpes

FREDON-FDGDON
Rhône-Alpes

Le frelon asiatique

**Vous suspectez sa présence.
Prenez une photo de l'insecte ou du nid.
Contactez nous :**

GDS 38 ☎ 09 74 50 85 85 ✉ info@gds38.asso.fr
FDGDON 38 ☎ 04 74 86 40 68 ✉ fdgdon38@orange.fr

Plus d'infos sur : www.fredonra.com

Ce réseau de surveillance est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique invasive.
Pour la destruction d'un nid de guêpes, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

Divagations des chiens et des chats

Nous rappelons aux habitants de la commune que la divagation de nos compagnons à quatre pattes est interdite. De plus à cette période de l'année, période de reproduction de l'ensemble des animaux de la faune sauvage, les jeunes nichées et portées sont des proies faciles pour les chiens et chats errants.

Définition de la divagation (code rural) :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou

de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation. Pendant la période du 15 avril au 30 juin, les chiens doivent être tenus impérativement en laisse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cent mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

PROTEGONS LA NATURE en évitant de laisser errer nos chiens et nos chats.



PYRALE DU BUIS

Cydalima perspectalis



**Soyez vigilants,
les 1ères chenilles sont
sorties d'hivernage !**

Des moyens de prévention et de lutte existent :

- * Observer attentivement les buis jusqu'au cœur pour repérer les premières attaques
- * Traiter au Bt en présence de jeunes chenilles
- * Installer des pièges à phéromones pour suivre les pics de reproduction (jusqu'à 4 générations/an)
- * Lutter mécaniquement tout au long de l'année

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS - NOUS CONTACTER :

Départements de l'Ain, Rhône, Loire : Camille BAGNIS - 04 37 43 40 71

Départements des Savoie et Isère : Fabienne CARTERON- 04 57 08 76 00

Départements de la Drôme et Ardèche : Patrice MONIER - 04 75 55 81 80

<http://www.fredonra.com/collectivites/pyrale-du-buis/>



FREDON Rhône-Alpes
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PIERRE

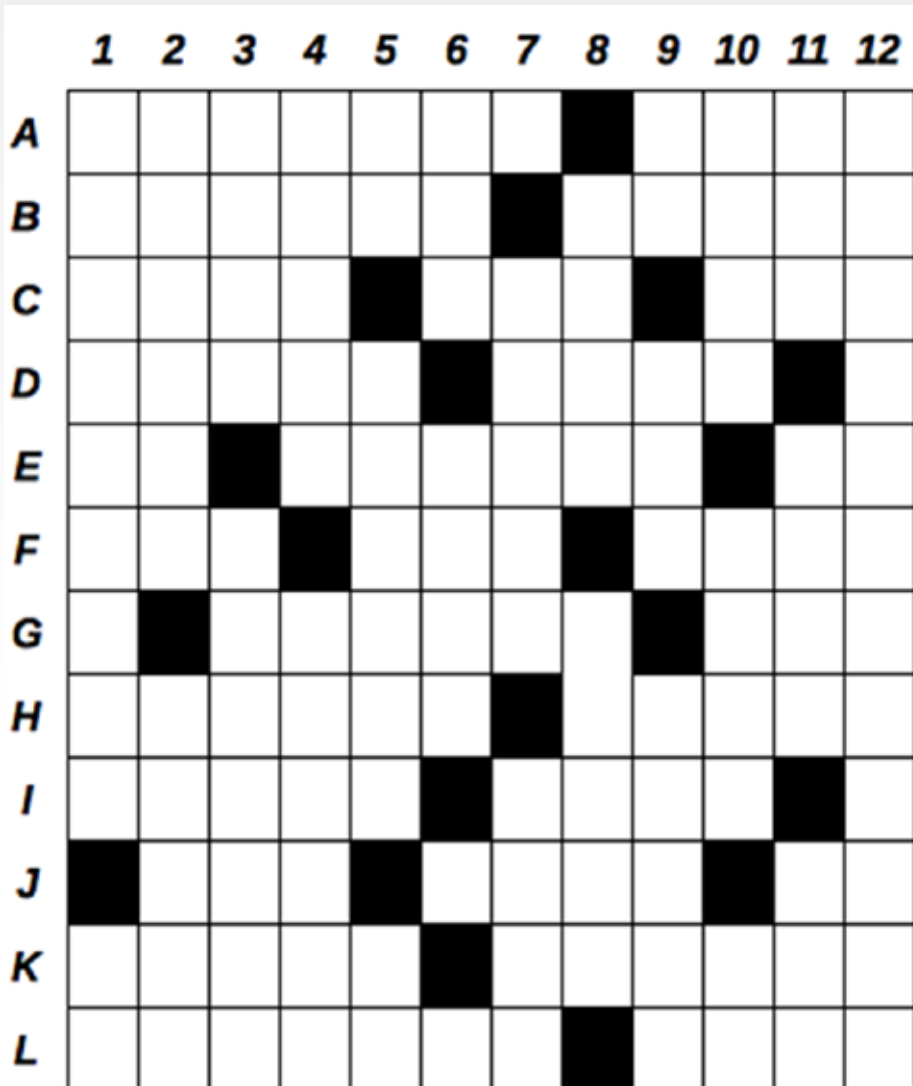


Tél : 04 37 43 40 70
Fax : 04 37 43 40 75



fredon.rhonealpes@fredonra.com





SOLUTIONS
DU NUMERO
PRÉCÉDENT



HORizontalement

- A Corde mince - Marotte
- B Abrutie - Pas un
- C Caché - Fini par arriver
- D Muse - Eructa
- E Tellure - Fils ou fille - Argon
- F Préfixe - 102 - Choisit
- G Don - "Jésus, sauveur des hommes"
- H Utilisateur - Espèce
- I Rat palmiste - En plein dessus
- J Compagnie - Insecte sauteur - Deux romains
- K Lettre grecque - Balancer
- L Lave - Décoré

VERTICALEMENT

- 1 Farceur - Thallium
- 2 De l'Ibérie - Pas mouillée
- 3 Cette chose - Phoques
- 4 Ecime - Pièges
- 5 Mesure chinoise - Frères du père - Possède
- 6 Prénom féminin - Content
- 7 Convoi - Eprouvette
- 8 Dieu solaire égyptien - Pas
- 9 Petit duo - Apéritif
- 10 Mets créole à base de poisson - Unité de mesure en typographie valant 4,21mm - Chrome
- 11 Solide - d'Athènes
- 12 Conductrices d'ânes - Tué



NUMÉROS UTILES

MAIRIE

Téléphone 04 76 68 07 33
 Fax 04 76 78 32 18
 Email mairie.ndmesage@wanadoo.fr
 Web www.notredamedemesage.fr

Ouverture au Public

Lundi, jeudi de 13h30 à 17h30
 Mardi, vendredi de 13h30 à 18h00

Ecole Maternelle 04 76 08 31 02
 Ecole Primaire 04 76 68 12 85

SAMU et Centre Anti-Poison

(en cas d'urgence) 15
 Gendarmerie 17
 Pompiers 18
 Urgences Médicales 08 10 15 33 33
 Urgences depuis un Portable 112
 Maison Médicale de Garde de Vizille 15

PERMANENCES ARCHITECTURALES

• Jeudi 4 mai

Notre Dame de Mésage

• Jeudi 1er juin

Séchilienne

• Jeudi 6 juillet

Saint Barthélémy de Séchilienne

PHARMACIES DE GARDE

Si vous souhaitez connaître les pharmacies de garde de votre secteur :

- Composez le **32 37**
- Consultez <http://www.3237.fr>

16/04/17	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
17/04/17	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
23/04/17	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC
30/04/17	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
01/05/17	Pharmacie de BRIE	BRIE ET ANGONNES
07/05/17	Pharmacie de L'ENCLOS	HAUTE-JARRIE
08/05/17	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT
14/05/17	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
21/05/17	Pharmacie de BRIE	BRIE ET ANGONNES
25/05/17	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE
28/05/17	Pharmacie du CHÂTEAU	VIZILLE
04/06/17	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC
05/06/17	Pharmacie de L'ENCLOS	JARRIE
11/06/17	Pharmacie BONNET	JARRIE
18/06/17	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE
25/06/17	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT
02/07/17	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC
09/07/17	Pharmacie des ALPES	VIZILLE

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

• 18 mai 2017

Pour bénéficier de cette collecte gratuite en porte à porte, assurée par l'association OZANAM pour le compte de la METRO, vous devez vous inscrire au plus tard le lundi précédent le jour de la collecte, en appelant le 0800 500 027 (n° vert gratuit depuis un poste fixe)

HORAIRES DÉCHETTERIES

Jours	Champ sur Drac	Péage-de-Vizille	Vaulnaveys le Haut
Lundi	13h-18h	Fermé	Fermé
Mardi	13h-18h	8h-13h	8h-13h
Mercredi	8h-12h et 13h-18h	8h-13h et 14h-18h	8h-13h et 14h-18h
Jeudi	13h-18h	8h-13h	8h-13h
Vendredi	13h-18h	8h-13h	8h-13h
Samedi	8h-18h	8h-18h	8h-18h



FESTI MESA JOIE

1ère Edition!

19-20-21 mai 2017

Qu'est ce que FESTI MESA JOIE ?

Un petit groupe de Mésageois qui souhaite que les habitants du village se **rencontrent** à l'occasion de **concerts, conférences, expositions, films, spectacles à domicile.**

Nous vous proposons de partager **des moments de convivialité et d'échange** grâce à la **passion, le savoir et le talent d'artistes et de conférenciers de tous horizons.**

Le public vient avec sa **bonne humeur** et une **collation** que l'on **partage** tous ensemble après la prestation.



Laissez-vous tenter par le programme 2017 !

Vendredi 19 mai 20h

Spectacle tout public « Je me suis éloigné de moi-même »
par la Cie Totem (durée 1h15)
chez Brigitte et Philippe MORANT au 115 Plan du Noyer (NDM)

Samedi 20 mai 18h

Conférence sur l'Albâtre de NDM par R.Aillaud (durée 1h) suivie de
musique traditionnelle africaine interprétée par A.Cissoko (durée 45 mn)
chez Mireille et Didier GASPARUTTO au 25 Champ du Roule (NDM)

Dimanche 21 mai 17h

Théâtre « Eclats de Ribes Eclats de Rires » d'après les textes de
JM Ribes par la Cie Ballades Théâtrales (durée 1h20)
Chez Béatrice et Jean Jacques ROUGER au 203 rue du Pont (SPM)

Participation au Chapeau
RESERVATION OBLIGATOIRE
(Pour 1,2 ou 3 soirées selon votre choix)

Tél: 06.24.55.62.50 - Courriel: festimesajoie@orange.fr

MAIRIE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage

Téléphone 04 76 68 07 33

Fax 04 76 78 32 18

mairie.ndmessage@wanadoo.fr

www.notredamedemesage.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	13H30 / 17H30
Mardi	13H30 / 18H00
Mercredi	FERMÉ
Jeudi	13H30 / 17H30
Vendredi	13H30 / 18H00
Samedi	FERMÉ

En dehors de ces horaires,
vous pouvez laisser un message
sur le répondeur de la Mairie.

Notre Dame de Mésage au fil des pages
Dépôt légal 1er trimestre 2017
Responsable de Publication : Tonino TOIA
Comité de rédaction : Commission Communication
Réalisation technique : Olivier Quin - ol.quin@orange.fr
Impression: Mairie
Tirage : 520 exemplaires